

ARRÊTÉ N° 08/2023

OBJET : Arrêté de mise en sécurité et interdiction d'accès et d'intrusion sur la parcelle C0679 appartenant à Mme Marie Christine MASUCCO demeurant à Mane.

Nous Céline Mosteiro, Maire de Limans

Vu le code des Collectivités territoriales et notamment les Articles L2212-1 et suivants ;

Vu le constat fait par les membres du Conseil Municipal suite au sinistre survenu le 20 Mai 2023 à 15h30, environ, sur un bâtiment agricole sis sur la parcelle C0679 à l'ouest du village ;

Entendu, ce jour, l'avis et les recommandations de l'expert d'assurance du propriétaire, expertise à laquelle ont aussi assisté deux représentants de la Municipalité, dont le Maire ;

Considérant l'ensemble des dangers imminents et menaçant toute personne qui y ferait intrusion,
Considérant les débris à proximité représentant aussi un danger potentiel ;

Arrête :

Article 1

Pour des raisons de sécurité liées à un risque grave et imminent, l'accès à cette parcelle et à l'immeuble sinistré est condamné.

Article 2

Toute forme d'intrusion dans le périmètre balisé est interdite à tout adulte ou enfant, à l'exception seule des propriétaire et exploitant, et experts désignés.

Article 3

Pour faire appliquer le présent arrêté, la Municipalité pourra solliciter le concours de la force publique. Tout constat d'infraction sera verbalisé selon les codes en vigueur

Article 4

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux et en Mairie et transmis au Préfet des Alpes de Haute Provence, à la Gendarmerie de Forcalquier.

Fait à Limans,

Le 22 Mai 2023

Le Maire, Céline Mosteiro

